



1

**Qui sont  
les travailleurs clés?**

# Principaux constats



Crédit: © KB Mporu/OIT



Les travailleurs clés sont nécessaires au fonctionnement des sociétés. Ils travaillent dans les systèmes alimentaires, les soins de santé, le commerce de détail, la sécurité, les métiers manuels, le nettoyage et l'assainissement, les transports, ainsi qu'en tant que techniciens et employés de bureau.



La pandémie de COVID-19 a montré à quel point les sociétés sous-évaluent la plupart des emplois clés, ce qui suscite des inquiétudes quant à la pérennité de ces activités essentielles, en particulier dans la perspective de futurs chocs.



Les travailleurs clés représentent 52 pour cent de la main-d'œuvre. Cette proportion est plus faible dans les pays à revenu élevé (34 pour cent), où les activités économiques sont plus diversifiées.



Les femmes représentent 38 pour cent de l'ensemble des travailleurs clés dans le monde, mais elles sont majoritaires dans les secteurs de la santé et de la vente au détail.

**N**ous vivons à une époque de crise. Moins de quinze ans après la crise financière mondiale, le monde a souffert d'une pandémie qui a provoqué la fermeture des frontières, des angoisses financières et la perte d'au moins 7 millions de vies. Si les conséquences de la pandémie de COVID-19 sont sans précédent, la fréquence des crises que nous connaissons ne l'est pas. Le réchauffement planétaire, la polarisation politique, la guerre et les fléaux persistants de la pauvreté et des inégalités marquent notre quotidien.

Pourtant, malgré les nombreux dangers auxquels le monde est confronté, les sociétés doivent continuer à fonctionner. Les 8 milliards d'habitants de la planète doivent être nourris, habillés et logés. Pour cela, certaines activités, dites «essentiels», doivent se poursuivre. À la fin du mois de mars 2020, 80 pour cent de la population mondiale vivait dans des pays où la fermeture des lieux de travail était obligatoire. Il s'agissait d'une restriction nécessaire pour freiner la propagation du virus, en particulier à ce stade précoce où il restait encore beaucoup à apprendre sur sa transmission et sa gravité. Mais, dans les rues silencieuses des villes et des villages, des travailleurs ont quitté la sécurité de leur foyer pour se rendre au travail. Ils ont produit, distribué et vendu de la nourriture, nettoyé les rues et les bus pour limiter la propagation de la pandémie, assuré la sécurité publique, transporté des biens et des travailleurs essentiels, soigné et guéri les malades. Ce sont les «travailleurs clés».

Le présent rapport est consacré à ces travailleurs clés: leur expérience de travail pendant la pandémie de COVID-19, les risques pour leur santé, tant physique que mentale, auxquels ils ont été confrontés, et leurs conditions de travail en général. Mais il a aussi une portée plus large: faire prendre conscience de la valeur immuable de cette main-d'œuvre clé face aux nombreuses crises, présentes et futures, auxquelles le monde fait face. Il s'agit d'encourager les gouvernements, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs ainsi que la société dans son ensemble à prendre les mesures nécessaires pour prévenir, préparer et atténuer les crises en valorisant ces travailleurs pour la contribution qu'ils apportent à la société, en investissant dans les infrastructures, tant physiques que sociales, dont le monde a besoin, et en créant un environnement propice à la prospérité du secteur privé et de ses travailleurs, qui représentent une grande partie de l'activité clé.

L'amélioration des conditions de travail des travailleurs clés est au cœur de ces efforts. Les conditions de travail – comme la sécurité et la santé, la voix et la représentation collectives, la sécurité de l'emploi, le temps de travail, les revenus, la protection sociale et l'accès à la formation – sont interconnectées. Les déficiences dans un domaine entraînent des déficiences dans d'autres. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance de la sécurité et de la santé au travail (SST) et le rôle central du lieu de travail dans la santé publique. Dans un monde où les chocs sont récurrents et où les activités essentielles ne peuvent s'arrêter, il est évident que la sécurité et la santé sur le lieu de travail ne sont pas seulement dans l'intérêt de l'individu, mais aussi dans celui de l'organisation pour laquelle il travaille, ainsi que de la société dans son ensemble. Consciente de cela, la Conférence internationale du Travail a déclaré en juin 2022 que la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, seraient considérées comme des conventions fondamentales, ce qui signifie que les États Membres de l'OIT, quel que soit le statut de ratification de ces conventions, seraient désormais tenus de respecter les principes relatifs à un milieu de travail sûr et salubre.

L'objectif de la SST – prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, protéger et promouvoir la santé des travailleurs – a gagné en importance en raison de la pandémie, mais aussi en raison d'autres défis auxquels le monde du travail est confronté, tels que le stress thermique<sup>1</sup> et les effets du changement climatique de manière plus générale. La réglementation moderne en matière de SST place la prévention par l'élimination ou l'atténuation des risques au centre de ses mesures. Mais la prévention ne se limite pas à la SST et s'applique à d'autres conditions de travail qui constituent les piliers du travail décent. Prévenir les bas salaires, les horaires excessifs, l'insécurité de l'emploi, l'impossibilité de se faire entendre, l'insuffisance de la formation et des perspectives de carrière par le biais d'institutions du travail solides permet d'éviter les difficultés économiques, la segmentation du marché du travail, les conflits du travail et d'autres maux de la société.

La recommandation (n° 205) de l'OIT sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, reconnaît que le travail décent est essentiel à la résilience des sociétés, car il permet non seulement d'atténuer l'impact des catastrophes, mais aussi de garantir les conditions d'un redressement réussi<sup>2</sup>. Cela s'est vérifié lors de la pandémie de

---

**La pandémie de COVID-19 a démontré l'importance de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail, non seulement pour l'individu, mais aussi pour l'organisation pour laquelle il travaille et pour la société dans son ensemble.**

---

La recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, «fournit aux Membres des orientations sur les mesures à prendre en faveur de l'emploi et du travail décent pour la prévention, le redressement, la paix et la résilience face aux situations de crise résultant de conflits et de catastrophes.

» [...] le terme "résilience" désigne la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposés à des aléas de résister à leurs effets, de les résorber, de s'y adapter, de se transformer en conséquence et de s'en relever rapidement et efficacement [...].»

COVID-19, puisque les pays dotés d'institutions du travail fortes – des systèmes solides de dialogue social, d'administration du travail, de protection du travail et de protection sociale – ont pu plus facilement atténuer les effets néfastes de la pandémie, notamment en veillant au mieux à la continuité et à la qualité des services clés. La recommandation n° 205 préconise d'aller au-delà de l'aide humanitaire en cas de catastrophe ou de conflit afin que les pays investissent plus largement dans le travail décent, ce qui est nécessaire pour des sociétés résilientes.

Malheureusement, comme le montre ce rapport, les travailleurs clés sont, dans l'ensemble, dans une position plus vulnérable sur le marché du travail. Bien qu'ils fournissent des biens et des services clés dont les sociétés ont besoin pour fonctionner au quotidien, ils sont confrontés à de nombreux déficits en matière de travail décent, davantage que les travailleurs non-clés. Par conséquent, ce rapport préconise une revalorisation du travail clé à la hauteur de sa contribution sociale, à la fois par souci de justice, mais aussi pour garantir la fourniture de services clés de qualité qui sont indispensables à la société.

## Revaloriser le travail clé à la hauteur de sa contribution sociale

*Nous négligeons si souvent le travail et l'importance de ceux qui ne sont pas cadres, de ceux qui n'occupent pas de soi-disant bons emplois. [...] Chaque fois que vous faites un travail au service de l'humanité et pour faire avancer l'humanité, ce travail a de la dignité et de la valeur. Un jour, notre société devra s'en rendre compte. Un jour, notre société en viendra à respecter l'éboueur si elle veut survivre, car la personne qui ramasse nos ordures est, en fin de compte, aussi importante que le médecin, car si elle ne fait pas son travail, les maladies se propagent.*

*Martin Luther King, Jr<sup>3</sup>*

Des salaires médiocres, des conditions de travail dangereuses et un faible prestige social sont les caractéristiques de nombreuses professions clés. Malgré leur rôle essentiel dans le fonctionnement des économies et des sociétés, comme l'a montré la pandémie de COVID-19, les emplois clés sont généralement sous-évalués en dépit de leur contribution sociale. La fixation des salaires est un processus complexe qui traduit la demande pour le bien ou le service fourni et l'offre de main-d'œuvre, mais aussi des normes sociales bien établies concernant le prestige et la hiérarchie des professions<sup>4</sup>. Par conséquent, la rémunération de nombreuses professions est influencée par leur statut social, certains emplois étant dévalorisés malgré leur valeur sociale. Le constat est clair pour le travail de nettoyage et d'assainissement, qui se situe régulièrement au bas de l'échelle des indices de prestige professionnel<sup>5</sup>. C'est également le cas des professions très féminisées, en particulier dans le domaine des soins, qui souffrent d'une «pénalisation» en termes de rémunération bien documentée<sup>6</sup>.

En fixant les salaires à partir de calculs de la productivité marginale du travail basés sur le marché, la société n'assume pas sa responsabilité de valoriser le travail clé par de meilleures rémunérations et autres conditions de travail, sans parler de la quasi-impossibilité de mesurer la productivité marginale, en particulier dans le secteur des services<sup>7</sup>. En effet, répondre à la demande du marché n'est pas nécessairement la même chose qu'apporter une contribution véritablement précieuse à la société<sup>8</sup>. Au cours des premiers mois de la pandémie, les travailleurs clés ont été applaudis tous les soirs dans des villes du monde entier et élevés au rang de héros pour les services qu'ils fournissaient, ce qui



a rehaussé le prestige de leur travail<sup>9</sup>. Il reste à transformer cette nouvelle appréciation de leur valeur fondamentale pour les économies et les sociétés en meilleures conditions de travail.

## Structure du rapport

Ce chapitre introductif commence par expliquer la définition du travailleur clé sur laquelle repose le présent rapport ainsi que l'usage du terme de travailleur «essentiel», tant sur le plan juridique que lors des crises précédentes. Il présente ensuite une analyse descriptive du profil sociodémographique des travailleurs clés. Bien que leurs profils et leurs conditions de travail aient fait l'objet de nombreuses études depuis le début de la pandémie, la plupart d'entre elles se concentraient sur un pays ou une région, et elles étaient souvent limitées à certaines professions. Étant donné qu'il s'agit d'une étude mondiale, ce rapport présente les résultats pour un ensemble plus diversifié de travailleurs, issus de pays ayant des niveaux de développement économique très différents, et donc des profils économiques, sociaux et démographiques divers.

**Le chapitre 2** aborde les défis posés par le fait de travailler pendant la pandémie, tant pour les travailleurs clés que pour les entreprises fournissant des biens et des services clés. Il commence par une analyse empirique des écarts de surmortalité entre les travailleurs clés et les autres, et entre les différentes catégories de travailleurs clés, et démontre l'importance des protocoles de SST pour atténuer les risques liés à la sécurité et à la santé sur le lieu de travail. Les deuxième et troisième sections du chapitre s'appuient sur des entretiens menés pour ce rapport avec des travailleurs et des petits entrepreneurs en Afrique du Sud, en Argentine, au Canada, au Ghana, en Inde, au Kenya, en Malaisie, au Mexique, au Pérou, aux Philippines, en République de Corée et en Türkiye, ainsi que sur la littérature secondaire. L'objectif de l'analyse qualitative est de tirer des enseignements de l'expérience vécue par les travailleurs et les entrepreneurs clés pendant la pandémie en leur donnant la parole pour expliquer les différentes exigences auxquelles ils ont été confrontés. Elle documente le stress physique et mental subi par les travailleurs clés pendant la pandémie et la manière dont leurs expériences diffèrent en fonction de leurs conditions de travail. L'analyse des entreprises fait la distinction entre celles qui ont réussi et celles qui ont échoué, ainsi que les difficultés qu'elles ont rencontrées pour mettre en place des protocoles de SST.

**Les chapitres 3 et 4** analysent les conditions de travail des travailleurs clés, en se concentrant sur sept domaines qui définissent la qualité de l'emploi: la sécurité et la santé, le droit à la liberté syndicale et le droit de négociation collective, les modalités contractuelles, le temps de travail, les salaires, la protection sociale et la formation. L'analyse se fonde sur des données représentatives et harmonisées issues d'enquêtes sur la main-d'œuvre et auprès des ménages menées dans 90 pays. Ces enquêtes permettent d'identifier les travailleurs clés, conformément à la définition présentée dans ce chapitre. Le chapitre 3 explique l'importance de chacun de ces domaines et évalue l'ampleur des déficits en la matière pour les travailleurs clés. La qualité de l'emploi étant fortement influencée par le travail effectué, le chapitre 4 détaille les conditions de travail dans les huit groupes de professions clés au sens large analysés dans le rapport, en soulignant les risques particuliers de certaines professions clés. Il montre que de nombreux travailleurs clés éprouvaient déjà des difficultés auparavant, qui ont été aggravées par la pression exercée du fait de travailler durant la pandémie.

**Les chapitres 5 et 6** portent sur les politiques et fournissent des orientations sur la manière de veiller à ce que la contribution déterminante des travailleurs clés au fonctionnement essentiel des économies et à la vie quotidienne de tout un chacun soit reconnue et valorisée en conséquence, afin de soutenir un monde du travail plus résilient. Le chapitre 5 traite des principales institutions du travail – SST, contrats de travail, horaires de travail, politiques salariales, protection sociale, formation et inspection du travail – qui doivent être renforcées pour revaloriser le travail clé, en s'appuyant sur les normes de l'OIT et les pratiques nationales. Le chapitre 6 explique pourquoi, outre le renforcement des institutions du travail, une condition nécessaire à un monde du travail plus résilient est d'investir dans les infrastructures physiques et sociales dans les secteurs clés, en particulier dans les pays à faible revenu où les déficits sont criants. Le chapitre se penche en particulier sur les soins de santé, notamment de longue durée, les systèmes alimentaires et les entreprises privées. Ces investissements permettraient aux organisations publiques ou privées qui fournissent ces services et biens clés de disposer des moyens nécessaires pour remplir leur mission. En outre, ce type d'investissements entraîne d'importantes retombées économiques et sociales.

**Le chapitre 7** revient sur l'argument central selon lequel il est temps de réévaluer le travail clé en améliorant les conditions de travail. Il affirme que les investissements préconisés dans les chapitres précédents sont nécessaires et résume les politiques requises pour renforcer la résilience.

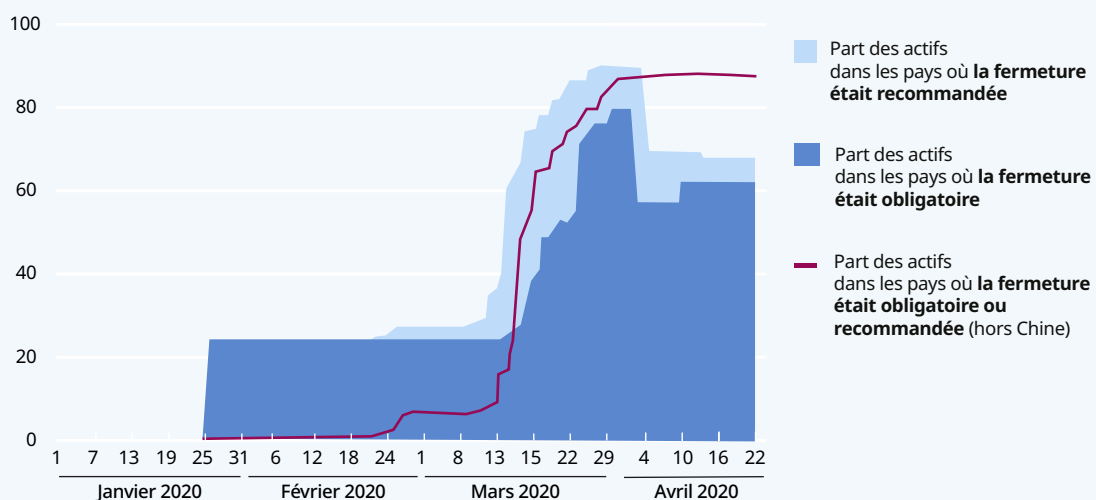
Au moment de la rédaction du présent rapport (automne 2022), la pandémie s'est atténuée au point que la plupart des restrictions dans le monde ont été levées. Ainsi, bien que ses répercussions continuent à se faire sentir et qu'il y ait toujours de nouveaux cas de COVID-19 – et que le risque de devoir réimposer des restrictions demeure –, le rapport fait référence à la pandémie au passé.

## 1.1. Définir qui sont les travailleurs clés

Au début de la pandémie de COVID-19, les pays ont annulé les grands événements ou rassemblements et ont tenté de limiter autant que possible les contacts humains qui n'étaient pas indispensables afin d'enrayer la propagation du virus. Au plus fort de la pandémie, en avril 2020, près de 80 pour cent de la population active mondiale vivait dans des pays où la fermeture des lieux de travail était obligatoire et 10 pour cent dans des pays où elle était recommandée (voir la figure 1.1). Au cours de la première année de la pandémie, plus de 108 000 restrictions aux voyages internationaux liées au COVID-19 ont été mises en place par les pays, ainsi que des restrictions aux déplacements à l'intérieur des pays<sup>10</sup>. La pandémie a également interrompu les migrations internationales, ralentissant la croissance du nombre de migrants internationaux d'environ 2 millions à la mi-2020, soit 27 pour cent de moins que la croissance attendue<sup>11</sup>.

Malgré ces perturbations, certaines activités devaient se poursuivre afin de répondre aux besoins et au fonctionnement de base des sociétés. C'est pourquoi la plupart des pays ont publié des listes officielles qui exemptaient de l'obligation de rester à la maison certains travailleurs assurant des services indispensables, ou qui donnaient la priorité à ces travailleurs pour le dépistage et, par la suite, pour l'accès aux vaccins. Ces travailleurs, communément qualifiés d'«essentiels», «de première ligne» ou «clés», font l'objet du présent rapport. Ils se retrouvent dans un large éventail de professions – des techniciens médicaux d'urgence aux travailleurs des postes, en passant par les vendeurs de nourriture – comprenant à la fois des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants, et avec des conditions de travail très disparates. Mais ils ont en commun d'exercer un métier qui répond aux besoins fondamentaux des sociétés et d'avoir été confrontés à un risque accru d'exposition au virus et de maladie pendant la pandémie, du simple fait qu'ils quittaient la sécurité de leur foyer pour effectuer leur travail.

▶ **Figure 1.1. Emploi dans les pays où la fermeture des lieux de travail était recommandée ou obligatoire, janvier-avril 2020 (pourcentage)**



**Note:** La part des actifs dans les pays où la fermeture des lieux de travail était recommandée est cumulée avec celle des pays où la fermeture était obligatoire.

**Source:** «Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Troisième édition», 2020.

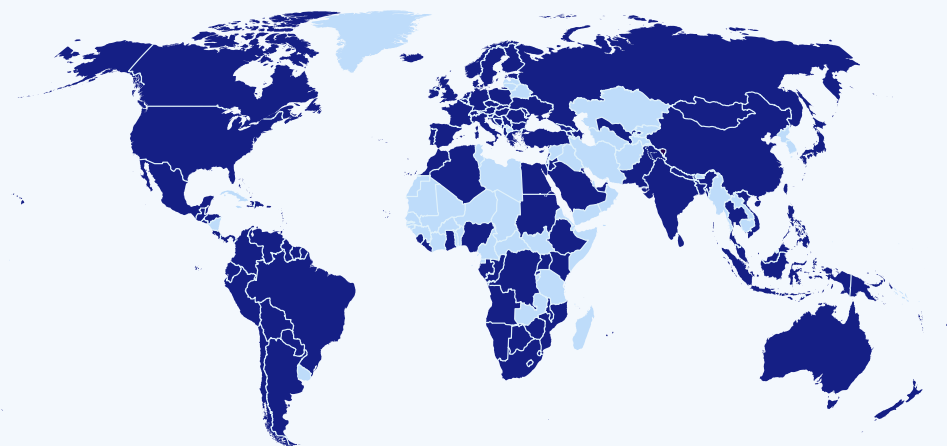
## Travailleurs clés durant la pandémie de COVID-19

La définition des travailleurs clés dans le présent rapport découle des listes publiées par les pays du monde entier au début de la pandémie. Au total, 126 pays ont publié en mars-avril 2020 des listes désignant les activités ou les services qui devaient continuer à fonctionner malgré la pandémie (voir la figure 1.2)<sup>12</sup>. Si les listes variaient en termes d'objectif, de portée et de détail, il existait d'importantes similitudes entre les pays quant aux services ou activités considérés comme essentiels. Cela vaut pour les pays des différentes régions du monde – Afrique, Amériques, Asie, États arabes ou Europe – ainsi que pour les pays à revenu élevé, à revenu intermédiaire et à faible revenu. Néanmoins, il y avait aussi des différences, reflétant la structure des économies et des géographies ainsi que la pression politique exercée par certains secteurs pour poursuivre leurs activités, en particulier au cours des vagues ultérieures de la pandémie<sup>13</sup>.

La plupart des pays ont fourni des listes détaillées de services qui devaient continuer à fonctionner, tandis que les listes étaient générales dans quelques pays, ou limitées aux activités qui n'étaient pas autorisées dans six pays. Dans l'ensemble, les activités identifiées se recoupent largement, ce qui n'est pas surprenant étant donné la nécessité de veiller à ce que les services et les biens de base continuent d'être fournis. Par conséquent, la plupart des pays ont inclus les activités visant à garantir l'accès à la nourriture, à l'eau, à l'électricité, à l'assainissement et aux soins de santé, ainsi qu'à assurer l'ordre public. La fourniture de ces biens et services impliquait toutefois la prise en compte d'autres activités en raison de leur rôle dans la fourniture de ces mêmes biens et services. Ainsi, par exemple, aucun pays n'a nié le caractère fondamental de la production alimentaire et agricole. Mais, outre les agriculteurs qui cultivent la terre, assurer un approvisionnement alimentaire suffisant signifie également intégrer le transport (pour livrer les aliments au marché), certaines activités manufacturières (les usines qui préparent des produits alimentaires transformés), certains secteurs du commerce de détail (les magasins et les vendeurs ambulants qui vendent des aliments, qu'ils soient frais ou transformés), les restaurants qui préparent des plats à emporter, ainsi que les services de livraison (notamment les travailleurs des plateformes) qui livrent les aliments aux consommateurs. Des réseaux de production et d'échange similaires s'appliquent aux soins de santé. Outre ces services, la plupart des gouvernements ont étendu leur liste aux activités d'information et de communication, aux activités financières, aux services juridiques et à l'administration publique. Ces services étaient nécessaires à la poursuite de l'activité économique et ont en effet permis de satisfaire les besoins fondamentaux énumérés ci-dessus. Au total, 13 grands secteurs ont fourni des services considérés comme essentiels dans la plupart des pays (voir le tableau 1.1; voir également en annexe les détails sur la méthodologie utilisée pour dresser les listes des pays).

Après avoir compilé les listes sectorielles (au niveau à deux chiffres de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique – CITI), l'étape suivante a consisté à rechercher les professions

► **Figure 1.2. Pays ayant publié en mars-avril 2020 des listes désignant les activités «essentiels»**



**Note:** Les pays en bleu foncé sont ceux qui ont publié des listes, ceux en bleu pâle sont ceux qui ne l'ont pas fait ou pour lesquels l'information n'est pas disponible.

**Source:** Compilation du BIT à partir des données des listes d'activités clés des pays pendant la pandémie.

► **Tableau 1.1. Secteurs associés aux services essentiels**

<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>Information et communication</b>
<b>Activités extractives</b>	<b>Activités financières et d'assurances</b>
<b>Activités de fabrication</b>	<b>Activités professionnelles, scientifiques et techniques</b>
<b>Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation</b>	<b>Administration et activités d'appui administratif</b>
<b>Distribution d'eau, réseau d'assainissement, gestion des déchets et activités de remise en état</b>	<b>Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire</b>
<b>Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et de motocycles</b>	<b>Santé et activités d'action sociale</b>
<b>Transport et entreposage</b>	

dans chacun de ces secteurs sur la base de la Classification internationale type des professions (CITP-08). L'exercice a fait apparaître 40 professions au niveau à deux chiffres de la CITP, dont 15 étaient considérées comme adaptées au télétravail dans la plupart des régions du monde. Si de nombreuses professions pouvant être exercées à domicile sont essentielles au fonctionnement des économies et des sociétés, la possibilité de télétravailler signifiait que les travailleurs concernés n'étaient pas exposés aux mêmes risques sanitaires dus à la pandémie que ceux dont l'emploi nécessitait une présence physique. L'objectif du rapport étant de tirer des leçons de l'expérience du COVID-19 pour les États Membres souhaitant renforcer la résilience de leur économie et de leur société face aux chocs futurs, le rapport se concentre sur les travailleurs qui devaient quitter leur domicile pour effectuer leur travail. Par conséquent, les professions pouvant être exercées à domicile sont exclues de l'analyse<sup>14</sup>, et les «travailleurs clés» sont considérés comme étant ceux qui exercent l'une des 25 professions n'étant pas compatibles avec le télétravail dans les secteurs associés aux services essentiels (tableau 1.1). Ces professions sont classées dans les huit grands groupes professionnels suivants: travailleurs des systèmes alimentaires; personnel de santé; travailleurs du commerce de détail; personnel de sécurité; travailleurs manuels (y compris les conducteurs d'installations et les magasiniers); travailleurs du nettoyage et de l'assainissement; travailleurs des transports; et techniciens et employés administratifs (voir la figure 1.3)<sup>15</sup>.

► **Figure 1.3. Professions clés non adaptées au télétravail par grande catégorie professionnelle**

**Note:** Voir les détails de la méthodologie en annexe.



Les huit groupes professionnels couvrent les principaux services nécessaires au maintien des fonctions de base d'une économie et d'une société, à une exception notable près: l'éducation<sup>16</sup>. Une éducation de qualité est le quatrième objectif de développement durable des Nations Unies et, comme la santé, elle est depuis longtemps considérée comme nécessaire à la satisfaction des «besoins fondamentaux», car elle est un moyen de participer pleinement à la vie sociale, culturelle et politique d'une communauté<sup>17</sup>. Mais, en réponse aux inquiétudes des experts en santé publique estimant que les écoles étaient une source majeure de transmission du virus du COVID-19, 188 pays ont imposé des fermetures d'écoles en avril 2020<sup>18</sup>. C'est probablement pour cette raison que seuls 19 pays ont désigné les services éducatifs comme étant «essentiels» au cours des premiers mois de la pandémie. La plupart des pays (90 pour cent) ont adopté des mesures alternatives pour fournir une éducation continue au moyen de technologies telles qu'Internet, la télévision et la radio, les enseignants et les étudiants passant à l'apprentissage à distance<sup>19</sup>. Comme l'éducation n'a été désignée comme «essentielle» que par un petit nombre de pays et que beaucoup d'autres ont opté pour l'apprentissage à distance, les professions de l'éducation ne sont pas incluses dans la définition des travailleurs clés aux fins du présent rapport, bien que leur fonction essentielle dans les sociétés et les économies soit largement reconnue.

## Le concept de travail clé ou essentiel au fil du temps

Les termes de travailleur «essentiel», «de première ligne» ou «clé» sont apparus dans le lexique quotidien au début de la pandémie de COVID-19 et des confinements, qui ont restreint ou découragé les déplacements de tous les travailleurs, à l'exception de ceux considérés comme indispensables aux fonctions essentielles de l'économie et de la société, c'est-à-dire les «travailleurs essentiels». Bien que la notion de «travail essentiel» ait été nouvelle pour beaucoup, le terme a été employé dans le passé, en référence à l'exigence que certaines tâches soient effectuées, soit en autorisant ou, parfois, en imposant des types particuliers de travail. En outre, il est utilisé juridiquement en référence aux restrictions du droit de grève pour les travailleurs effectuant certaines activités.

Bien que la notion de «travail essentiel» soit associée à l'État moderne et industriel, il existe néanmoins des exemples de son usage à l'époque préindustrielle, reflétant la prise de conscience que des services particuliers doivent être fournis même en temps de crise. Au cours des différentes phases de la peste noire qui a terrassé l'Europe entre le XIV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, les autorités de plusieurs villes ont imposé des quarantaines, interrompu des activités économiques et accordé des exemptions uniquement aux résidents qui effectuaient un travail indispensable. Les services essentiels de l'époque de la peste comprenaient les fossoyeurs chargés d'enterrer les morts, les gardes chargés de faire respecter la quarantaine, le personnel infirmier travaillant dans les lazarets et les «chercheurs de morts»<sup>20</sup>. Comme pour les services clés modernes, les emplois les plus risqués étaient occupés par des personnes économiquement vulnérables et ayant désespérément besoin d'un revenu, telles que les veuves et les retraités des paroisses. Pendant l'épidémie de peste bubonique à Londres (1665-66), de nombreux médecins, qui étaient exclusivement des hommes à l'époque, n'ont pas pris le risque d'examiner des cadavres contagieux et ont fui la ville frappée par la maladie, laissant ainsi le travail essentiel de recherche des morts à des femmes en difficultés économiques<sup>21</sup>. Dans certains cas, les autorités ont pris des mesures encore moins avisées, obligeant certains groupes à mener des tâches indispensables mais extrêmement dangereuses pendant les épidémies de peste. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les autorités sanitaires de Marseille ont par exemple acheté des esclaves d'un navire mis en quarantaine pour transporter et enterrer les cadavres<sup>22</sup>. Des «activités essentielles» similaires ont été protégées pendant la pandémie de grippe espagnole de 1918-1920. À Java, le gouvernement colonial néerlandais a réorienté les travailleurs de la culture de la canne à sucre et du tabac vers la production de riz, en réponse à la pénurie de main-d'œuvre et au risque accru de famine<sup>23</sup>.

La désignation des services essentiels s'est faite de manière plus explicite pendant les deux guerres mondiales du XX<sup>e</sup> siècle. Au cours de la première guerre mondiale, le gouvernement britannique a adopté la loi sur l'enregistrement national afin d'identifier toutes les professions qui «produisaient les biens nécessaires à l'usage civil et militaire», et les personnes occupant ces emplois étaient exemptées du service militaire<sup>24</sup>. Parmi les branches d'activité jugées essentielles figuraient la métallurgie,

---

**La notion de «travail essentiel» était nouvelle pour beaucoup lors de la pandémie de COVID-19, mais le terme a été utilisé dans le passé en référence à certaines tâches qui doivent être accomplies même en temps de crise, telles que les pestes ou les guerres.**

---



du service militaire s'ils occupaient des postes clés. Compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre, les femmes ont été obligées en 1941 de s'inscrire pour le travail de guerre, et celles qui n'étaient pas mariées ont pu choisir de travailler dans le secteur des services ou dans l'industrie<sup>25</sup>.

En Allemagne, pendant la seconde guerre mondiale, diverses branches d'activité ont été déclarées essentielles à l'économie de guerre, notamment la production de pétrole et de métaux non ferreux, la construction de wagons de chemin de fer, l'industrie chimique et la fabrication de poudre à canon et d'explosifs<sup>26</sup>. Certains travailleurs allemands, occupant souvent des postes de direction et étant souvent des spécialistes qualifiés, ont été considérés comme indispensables à l'économie et ont donc été exemptés du service militaire<sup>27</sup>. Aux États-Unis, le gouvernement a établi une distinction entre les personnes qui devaient être employées dans des activités clés et celles qui devaient être recrutées pour le service militaire. La loi de 1940 sur la formation et le service sélectifs a établi les règles d'exemption du service militaire en fonction de la profession<sup>28</sup>. Les personnes travaillant dans l'industrie de la défense et les ouvriers employés dans les usines produisant les fournitures nécessaires, ainsi que les travailleurs des secteurs servant les intérêts nationaux et la santé publique, étaient considérés comme clés<sup>29</sup>. En raison du grand nombre d'hommes appelés à servir dans l'effort de guerre, il y a eu des pénuries de main-d'œuvre dans les emplois clés, en particulier dans les usines de construction navale, de stockage de munitions et de construction de machines. Par la suite, les personnes de couleur, les femmes et les personnes handicapées ont été encouragées à rejoindre la population active et à effectuer ces tâches indispensables<sup>30</sup>.

Une semaine après l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, le ministère ukrainien de l'Économie a publié plusieurs décrets pour que certains travailleurs clés ne soient pas mobilisés dans des opérations militaires pendant une période de six mois afin de répondre aux besoins du gouvernement et de ses opérations de défense, ainsi qu'à ceux de la population en général. Parmi les catégories de travailleurs réservés figuraient ceux du complexe militaro-industriel, du secteur public (dont les entreprises d'État), de l'agriculture, des services publics, des technologies de l'information et de la communication, des banques, du commerce, de l'artisanat, de la transformation des produits alimentaires de première nécessité (comme le pain) et de l'industrie pharmaceutique, ainsi que les spécialistes de la santé, les chauffeurs et les cheminots<sup>31</sup>.

## Définition juridique du travail essentiel

L'autre usage connu du terme «travailleurs essentiels» est juridique, en référence aux limitations légales imposées par de nombreux pays au droit de grève des travailleurs fournissant des services essentiels. Bien que la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, établisse le droit des organisations de travailleurs et d'employeurs «d'organiser leur gestion et leur activité, et de formuler leur programme d'action» (article 3), en vue «de promouvoir et de défendre les intérêts des travailleurs ou des employeurs» (article 10)<sup>32</sup>, certains pays ont néanmoins restreint le droit de grève pour certaines catégories de travailleurs «essentiels». Selon le Comité de la liberté syndicale de l'OIT, ces restrictions ne sont valables que «pour les personnes exerçant des fonctions d'autorité au nom de l'État», «en cas de crise nationale aiguë, et ce pour une période limitée», ou si l'interruption du service «mettrait en danger la vie, la sécurité ou la santé de tout ou partie de la population»<sup>33</sup>.

Le Comité de la liberté syndicale «a appelé l'attention sur les abus qui pourraient se produire si la loi donnait une définition trop large des termes "services essentiels" et a suggéré que l'interdiction des grèves se limite aux services

qui sont essentiels au sens strict du terme»<sup>34</sup>, c'est-à-dire «les services dont l'interruption risquerait de mettre en danger la vie, la sécurité ou la santé de la personne dans l'ensemble ou dans une partie de la population»<sup>35</sup>. Généralement, ils sont associés à la fourniture de services qui répondent aux besoins de base, notamment les services publics (eau, électricité, gaz, téléphone), la sécurité publique (pompiers, police, forces armées, prisons) ou la santé. Le comité a reconnu qu'«un service non essentiel peut devenir essentiel si la grève dépasse une certaine durée ou une certaine étendue»<sup>36</sup>, comme cela pourrait être le cas pour les services d'assainissement par exemple.

À plusieurs reprises, le Comité de la liberté syndicale a pris position en critiquant les définitions trop larges des services essentiels utilisées par les États Membres de l'OIT, notamment en ce qui concerne les services de radio et de télévision, les secteurs métallurgique et minier, les services informatiques pour la collecte des droits d'accises et des taxes, les services publics d'impression, les monopoles d'État sur l'alcool, le sel et le tabac, les pilotes de ligne, les services hôteliers, la construction automobile, ainsi que les activités agricoles, y compris la fourniture et la distribution de denrées alimentaires<sup>37</sup>.

Pendant la pandémie de COVID-19, certains pays ont fait une distinction entre la notion de services essentiels en référence aux limitations du droit de grève et les «services essentiels» durant la pandémie. Par exemple, lorsque le gouvernement malaisien a institué sa première ordonnance de contrôle des déplacements en mars 2020, il a précisé que la liste des secteurs et services «essentiels» était différente de celle de la première annexe de la loi malaisienne sur les relations de travail de 1967, qui concerne les restrictions en matière de lock-out et de grève. La liste des secteurs et services essentiels autorisés à fonctionner pendant le confinement a donc été publiée dans les règlements sur la prévention et le contrôle des maladies infectieuses (mesures dans les zones locales infectées) de 2020<sup>38</sup>.

Cependant, certains pays ont adopté de vastes mesures d'urgence pour restreindre la liberté d'expression et le droit de réunion et d'association, y compris le droit de grève, pendant la pandémie de COVID-19. En mars 2020, le Portugal a ordonné aux travailleurs portuaires en grève de reprendre le travail, arguant que les ports étaient vitaux pour la production et la fourniture de biens et de services essentiels à la population<sup>39</sup>. En février 2022, à la suite d'une série de grèves dans les secteurs de la santé et de l'électricité à Sri Lanka, dans un contexte de grave crise économique, le Président a invoqué une loi de 1979 interdisant les arrêts de travail dans les deux secteurs, déclarant que toutes les tâches en ces domaines étaient des «services publics essentiels»<sup>40</sup>. Certains pays ont officiellement enregistré des dérogations à leurs obligations découlant de traités de respecter la liberté d'association, notamment l'Équateur et l'Estonie (à l'article 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques) et l'Albanie (à l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme)<sup>41</sup>.

En raison de l'association des «services essentiels» avec les restrictions du droit de grève, le présent rapport s'en tient à la nomenclature «travailleurs clés».

---

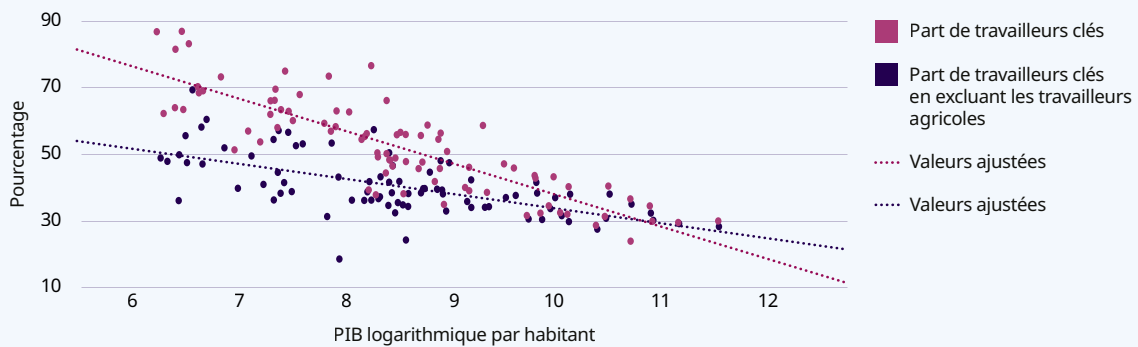
**Pendant la pandémie de COVID-19, certains pays ont adopté de vastes mesures d'urgence pour restreindre la liberté d'expression et le droit de réunion et d'association, y compris le droit de grève.**

---

## 1.2. Quelle est la proportion de travailleurs clés et quelles sont leurs caractéristiques?

Les travailleurs clés représentent une grande part de la main-d'œuvre mondiale. Dans les 90 pays pour lesquels des données sont disponibles, la part des travailleurs clés varie de 87 pour cent au Mozambique à 24 pour cent en Israël, avec une moyenne de 52 pour cent pour l'ensemble des pays<sup>42</sup>. Comme le montre la figure 1.4, en général, plus le niveau de revenu d'un pays est élevé, plus le pourcentage de travailleurs occupant des professions clés est faible. Cela n'est pas surprenant étant donné que, dans de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire, l'agriculture représente toujours une part importante de l'activité économique et constitue une profession dominante. Néanmoins, comme le montre la figure 1.4, la relation négative se maintient même si l'on exclut les travailleurs agricoles. Avec le

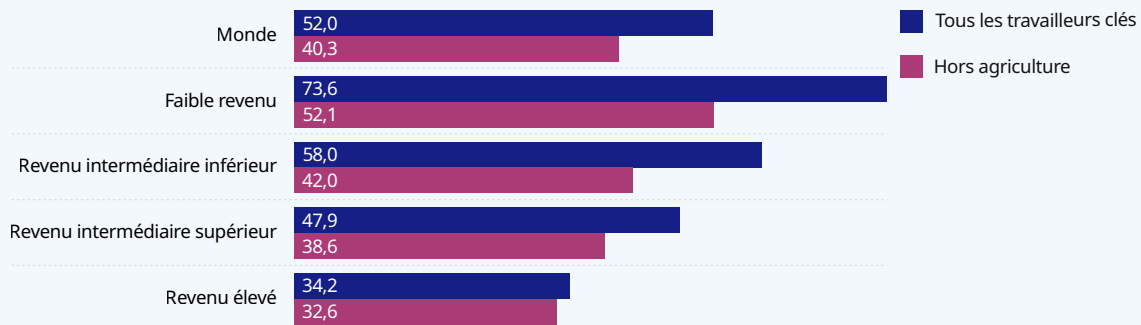
► **Figure 1.4. Une relation inverse entre le niveau de revenu et la proportion de travailleurs clés**



**Note:** La figure est basée sur une régression bivariée entre la part des emplois clés et le produit intérieur brut (PIB) par habitant (en dollars É.-U. constants de 2015).

**Source:** Calculs du BIT à partir des enquêtes énumérées en annexe.

► **Figure 1.5. Part de travailleurs clés parmi les actifs, par groupe de revenus, avec et sans l'agriculture (pourcentage)**

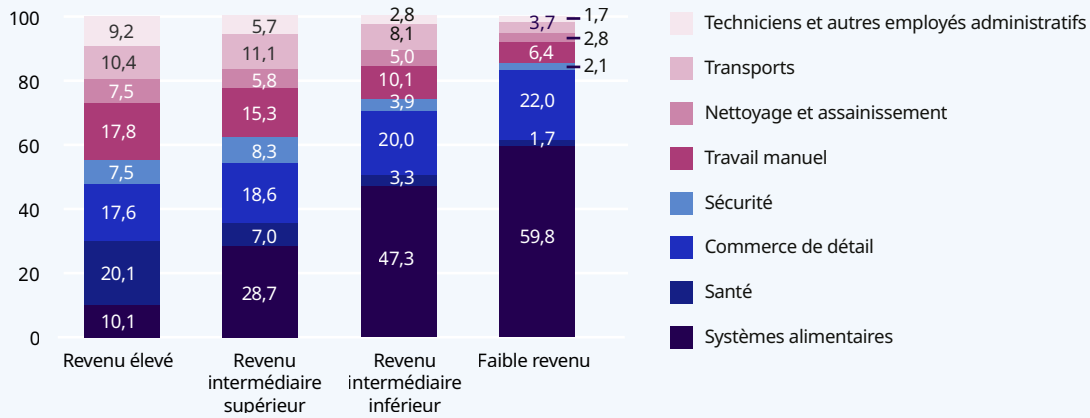


**Source:** Calculs du BIT à partir des enquêtes énumérées en annexe.

développement économique, la structure des activités économiques se diversifie, et davantage de personnes sont employées dans des secteurs non-clés – tels que la finance, les assurances et l’immobilier ou les arts, les divertissements et les loisirs – qui n’entrent pas dans la catégorisation du travail clé. Par conséquent, avec l’augmentation des revenus, la part des travailleurs clés diminue globalement (voir la figure 1.5), et ce même si l’on exclut l’agriculture.

En outre, les types de professions les plus répandus dans le travail clé ont évolué, en particulier vers les soins de santé, le nettoyage et l’assainissement, le travail manuel (fabrication et entrepôts) ainsi que le travail de technicien et d’employé de bureau. Alors que moins de 2 pour cent des travailleurs clés se trouvent dans le secteur de la santé dans les pays à faible revenu, cette proportion bondit à près de 20 pour cent dans les pays à revenu élevé (voir la figure 1.6). Mais, même au sein des groupes professionnels, on observe une évolution des professions. Par exemple, la catégorie des systèmes alimentaires comprend la chaîne de valeur de la production alimentaire, depuis les agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et cueilleurs de subsistance (code 63 de la CITP), les agriculteurs et ouvriers qualifiés de l’agriculture commerciale (CITP 61), les professions commerciales de la sylviculture, de la pêche et de la chasse (CITP 62) et les manœuvres (CITP 92) jusqu’aux assistants de fabrication de l’alimentation (CITP 94). Près de 40 pour cent des travailleurs clés des systèmes alimentaires des pays à faible revenu sont classés comme agriculteurs de subsistance (CITP 63), la part étant plus élevée en Angola, en Éthiopie, au Mozambique et au Nigéria. En revanche, dans les pays à revenu élevé et intermédiaire supérieur, cette proportion dépasse tout juste 10 pour cent. De même, les assistants de fabrication de l’alimentation représentent 7 pour cent des travailleurs des systèmes alimentaires dans les pays à revenu élevé, alors que leur présence dans les pays à faible revenu est négligeable (0,1 pour cent)<sup>43</sup>.

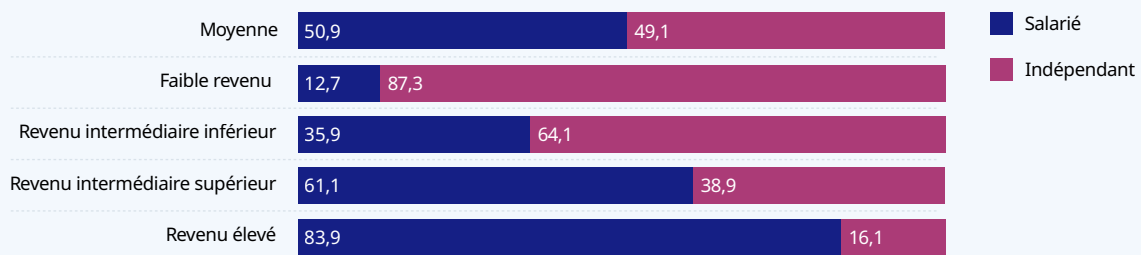
► **Figure 1.6. Répartition des professions parmi les travailleurs clés, par groupe de revenus (pourcentage)**



**Note:** En raison des données limitées, la catégorie «techniciens et autres employés administratifs» comprend les travailleurs clés des services directs aux particuliers (code CIP 51), y compris ceux qui relèvent d'autres groupes professionnels (par exemple les travailleurs des systèmes alimentaires, comme les cuisiniers).

**Source:** Analyse à partir des microdonnées harmonisées du BIT (ILOSTAT). Voir l'annexe pour plus de détails.

► **Figure 1.7. Statut d'emploi des travailleurs clés, par groupe de revenus (pourcentage)**



**Source:** Analyse à partir des microdonnées harmonisées du BIT (ILOSTAT). Voir l'annexe pour plus de détails.

Si l'agriculture de subsistance peut sembler ne pas relever du travail essentiel dans la mesure où elle est destinée à la famille, il est important de garder à l'esprit que, dans la pratique, les travailleurs classés statistiquement comme «agriculteurs de subsistance» mènent souvent des activités commerciales, en particulier pendant la période des récoltes lorsqu'ils vendent leur excédent de production, en plus de travailler de manière récurrente en tant qu'ouvriers agricoles ou travailleurs à domicile dans le domaine de la production de biens<sup>44</sup>. En effet, des études réalisées en Éthiopie et au Nigéria montrent que ces autres activités économiques sont indispensables pour assurer leurs moyens de subsistance<sup>45</sup>. Les agriculteurs de subsistance brouillent généralement les frontières entre la production agricole destinée à l'autoconsommation et l'orientation commerciale.

Par ailleurs, le nombre d'agriculteurs de subsistance et de travailleurs agricoles peut augmenter en période de récession économique, car le secteur sert souvent de refuge aux migrants de retour. Cela a été le cas en Inde, où plus de 11 millions de migrants urbains sont retournés à la campagne après la mise en place d'un confinement strict à la fin du mois de mars 2020<sup>46</sup>. Si tous ces travailleurs ne se sont pas tournés vers l'agriculture, beaucoup l'ont fait parce qu'ils avaient besoin de maintenir leurs moyens de subsistance en l'absence de systèmes de protection sociale solides<sup>47</sup>. Un résultat similaire a pu être constaté chez les vendeurs ambulants (commerce de détail), car de nombreux travailleurs ayant perdu leur emploi pendant la pandémie se sont engagés dans cette activité pour gagner leur vie. Par conséquent, certaines professions clés, en particulier dans les pays du Sud, jouent un double rôle en contribuant à la satisfaction des besoins fondamentaux de la société et en soutenant les moyens de subsistance des travailleurs individuels et de leurs familles.



## Bon nombre des droits et avantages accordés aux travailleurs font défaut lorsqu'un travailleur est indépendant.

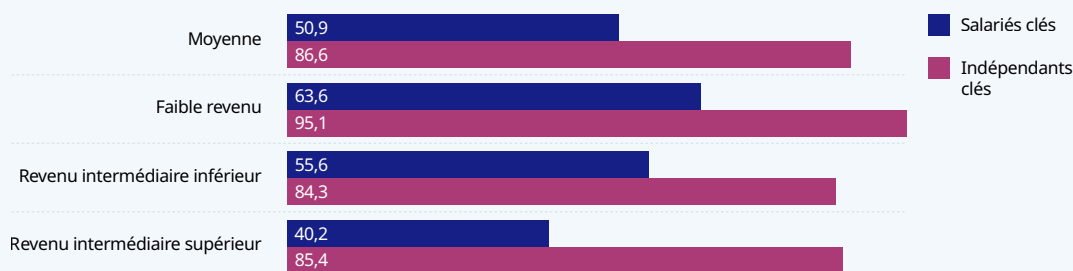
En moyenne, 51 pour cent des travailleurs clés sont des salariés, les autres étant des indépendants (voir la figure 1.7). Néanmoins, il existe d'énormes différences entre les groupes de revenus: dans les pays à revenu élevé, la plupart des travailleurs clés sont des salariés (84 pour cent), alors que c'est l'inverse dans les pays à faible revenu, où plus de 87 pour cent des travailleurs clés sont des indépendants. Dans les pays à revenu élevé, l'agriculture et, dans une moindre mesure, les transports sont les deux principales activités économiques dans lesquelles l'emploi indépendant est courant. En revanche, dans les pays à faible revenu, l'emploi indépendant est le type d'emploi dominant parmi les travailleurs clés dans tous les groupes professionnels, à l'exception de la sécurité et de la santé.

La différence de statut d'emploi – salariés versus travailleurs indépendants – est fondamentale puisque la relation de travail demeure la porte d'entrée vers la protection de l'emploi, du travail et la protection sociale dans la plupart des systèmes juridiques du monde<sup>48</sup>. Bon nombre des droits et avantages accordés aux travailleurs font défaut

lorsqu'un travailleur est indépendant. Les travailleurs indépendants (ou à leur propre compte) ne sont pas couverts par les protections relatives au temps de travail ou au salaire minimum, et ne bénéficient généralement pas de protections en matière de SST, d'accès à la formation ou de protection sociale. Le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective n'est pas non plus universellement appliqué, même si le Comité de la liberté syndicale reconnaît qu'il s'applique à tous les travailleurs quel que soit leur statut<sup>49</sup>. C'est pour cette raison que l'on s'inquiète de l'augmentation des relations de travail déguisées, qui peuvent réduire à néant ou limiter la protection légalement accordée aux travailleurs<sup>50</sup>. La distinction entre les statuts d'emploi a eu des conséquences importantes pendant la pandémie de COVID-19, car elle a déterminé le niveau de protections sur lesquelles les travailleurs pouvaient compter pour atténuer la pression qu'ils subissaient en tant que travailleur clé.

Dans les pays en développement, l'informalité est une caractéristique commune des travailleurs clés, en particulier parmi les indépendants. Telle que définie par l'OIT, l'informalité comprend les salariés occupant des emplois informels, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, les travailleurs à leur propre compte, les employeurs et les membres de coopératives opérant dans le secteur informel<sup>51</sup>. En moyenne, près de 87 pour cent des travailleurs indépendants clés ont un statut informel dans les pays en développement, et 95 pour cent dans les pays à faible revenu. Pour les salariés clés, la répartition est moins asymétrique, mais inquiétante, puisque 51 pour cent d'entre eux travaillent de manière informelle. Une fois encore, les pays à faible revenu affichent des taux élevés d'informalité, avec 64 pour cent des salariés clés qui sont informels; dans les pays à revenu intermédiaire supérieur, la part tombe à 40 pour cent, ce qui reste élevé (voir la figure 1.8). Il est important de noter que, bien que l'agriculture soit très informelle, le fait de l'exclure de l'analyse fait baisser le taux d'informalité parmi les salariés clés à seulement 46 pour cent en moyenne, ce qui montre l'ampleur et le problème de l'informalité dans les pays en développement. Pourtant, malgré cette omniprésence, certains travailleurs informels ont rencontré des difficultés avec les autorités lorsqu'ils ont continué à travailler pendant les confinements pour cause de pandémie. Étant donné que les listes des pays concernaient les biens et services essentiels à fournir – plutôt que les professions qui s'en chargent –, il existait

► **Figure 1.8. Informalité des travailleurs clés (salariés et indépendants), pays en développement (pourcentage)**



Source: Analyse à partir des microdonnées harmonisées du BIT (ILOSTAT). Voir l'annexe pour plus de détails.

### Encadré 1.1. Le manque de reconnaissance de certains travailleurs informels en tant que travailleurs clés

Les travailleurs informels représentent environ 60 pour cent de la main-d'œuvre mondiale et, dans certaines régions du monde en développement, ce pourcentage est encore plus élevé<sup>1</sup>. De nombreux travailleurs informels fournissent des biens et des services qui ont été classés comme «essentiels» pendant la pandémie, notamment dans l'alimentation, l'assainissement, les soins et les transports, ce qui aurait dû permettre à tous les travailleurs de ces secteurs d'exercer leur activité malgré les restrictions imposées. Néanmoins, par rapport à leurs homologues formels dans les mêmes secteurs, les travailleurs informels ont été confrontés à d'innombrables obstacles, ce qui a aggravé les difficultés auxquelles ils étaient déjà confrontés avant la pandémie.

Les listes de secteurs clés ont varié d'un pays à l'autre quant à leur niveau de précision. En raison de la nature informelle de leur travail, les travailleurs informels sont souvent tombés dans une zone grise négligée dans les mesures contre le COVID-19. Par exemple, alors que les travailleurs informels tels que les vendeurs ambulants étaient explicitement classés comme travailleurs clés dans beaucoup de pays africains, les règles étaient ambiguës dans de nombreux pays d'Amérique latine. Leur reconnaissance en tant que travailleurs clés a également varié d'un secteur à l'autre. Par conséquent, certains travailleurs informels ont dû s'organiser et faire pression pour obtenir la codification officielle de leur statut de travailleurs clés garantissant leur droit de travailler pendant la pandémie. Si certains ont fini par obtenir cette reconnaissance, en Inde les ramasseurs de déchets n'avaient toujours pas été reconnus comme des travailleurs clés en 2022.

Même lorsqu'ils étaient reconnus comme travailleurs clés, les travailleurs informels pouvaient encore rencontrer des difficultés pour travailler, car l'application des mesures restait à la discrétion des autorités locales. Une étude de WIEGO menée dans 11 grandes villes du monde pendant la pandémie a constaté que certains travailleurs informels devaient obtenir des autorisations supplémentaires, ce qui impliquait souvent une interaction importante avec les autorités locales. En outre, l'autorisation de travailler n'incluait pas explicitement d'autres activités nécessaires pour ce faire, comme l'achat d'ingrédients, ce qui a parfois conduit à des confrontations avec la police. L'étude a relevé, par exemple, que 95 pour cent des personnes interrogées qui étaient des vendeurs de produits alimentaires en Afrique du Sud ne pouvaient pas continuer à travailler en avril 2020 en raison de la fermeture des marchés ou de restrictions de déplacements<sup>2</sup>.

Même avant la pandémie, les travailleurs informels avaient moins de chances que les autres d'être protégés et ils étaient souvent confrontés à l'expulsion et à la confiscation de leurs biens. Les restrictions liées à la pandémie ont exacerbé les tensions existantes, en intensifiant le harcèlement qu'ils subissent régulièrement de la part des services de sécurité et de la police. La pandémie a également aggravé d'autres difficultés rencontrées par les travailleurs informels. Puisque les revenus ont baissé pendant la pandémie, la demande de biens et de services fournis par les travailleurs informels a diminué. Les restrictions de déplacements ont également limité la circulation des clients et augmenté les coûts d'exploitation des travailleurs informels. La baisse des flux quotidiens de trésorerie a eu des effets plus néfastes sur les travailleurs informels, car ils ont moins accès aux sources formelles de crédit, notamment à l'aide publique.

<sup>1</sup> Bonnet, Vanek et Chen, 2019.

<sup>2</sup> Alfors *et al.*, 2022.

**Source:** Orleans Reed, 2022.

parfois une zone d'ombre dans les pays comptant une part importante de travailleurs informels quant à la question de savoir si ceux-ci étaient autorisés à travailler (voir l'encadré 1.1).

Enfin, les travailleurs clés sont employés principalement dans le secteur privé. En moyenne, un peu moins de 15 pour cent d'entre eux sont employés dans le secteur public, contre 24 pour cent des travailleurs non-clés (figure 1.9). Néanmoins, l'emploi public des travailleurs clés varie considérablement d'un pays à l'autre: à peine 3 pour cent des travailleurs clés sont employés dans le secteur public dans les pays à faible revenu, contre 25 pour cent dans les pays à revenu élevé. Cette situation reflète à la fois la petite taille du secteur public (qui reflète à son tour des écarts importants dans la part des recettes fiscales en pourcentage du revenu national) et la prédominance de l'agriculture

▶ **Figure 1.9. Part de l'emploi public parmi les travailleurs clés, par groupe de revenus (pourcentage)**

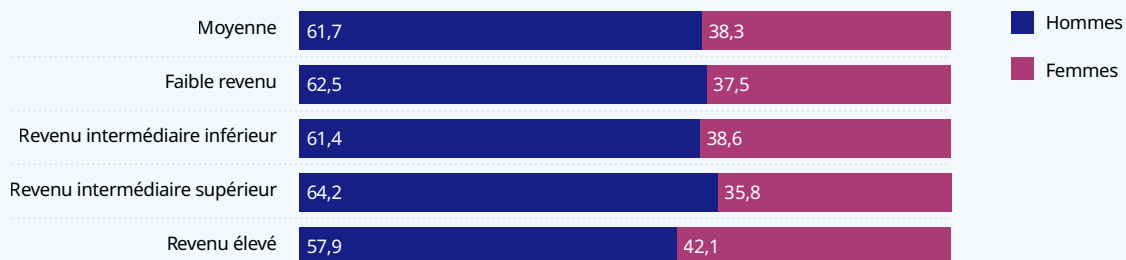
Source: Analyse à partir des microdonnées harmonisées du BIT (ILOSTAT). Voir l'annexe pour plus de détails.

dans les pays à faible revenu (la production et la distribution de denrées alimentaires étant presque entièrement privées). Cependant, même si l'on exclut les travailleurs des systèmes alimentaires, la part de l'emploi public parmi les travailleurs clés des pays à faible revenu n'atteint que 8 pour cent, ce qui est bien inférieur à la moyenne mondiale de 19,6 pour cent. Les faibles niveaux d'investissement public dans les soins de santé dans de nombreux pays à faible revenu (voir la section 6.1) se traduisent par une faible proportion de travailleurs clés dans la santé. Ils ne représentent en effet que 2 pour cent de l'ensemble des travailleurs clés dans les pays à faible revenu, contre 20 pour cent dans les pays à revenu élevé.

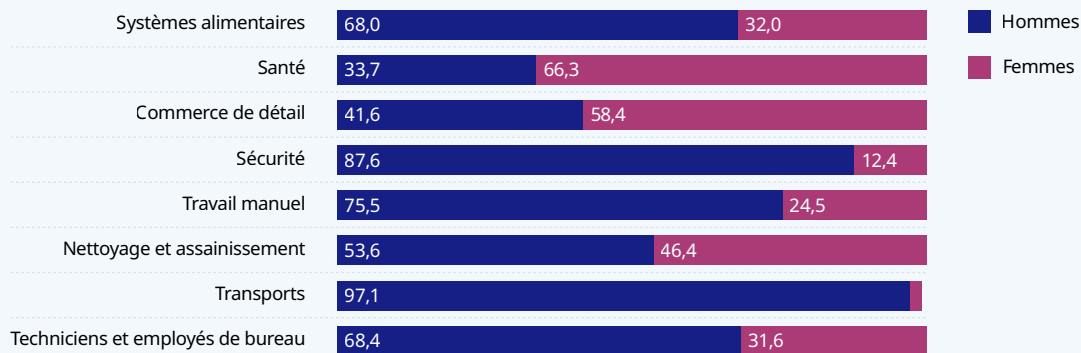
## Caractéristiques sociodémographiques des travailleurs clés

Étant donné que les travailleurs clés constituent une proportion importante de la force de travail, surtout dans les pays à faible revenu, il existe des similitudes entre le profil démographique des travailleurs clés dans leur ensemble et celui de la population active globale, mais aussi des différences, en particulier lorsque l'on se penche sur la ventilation par groupe professionnel ou par niveau de revenu du pays<sup>52</sup>.

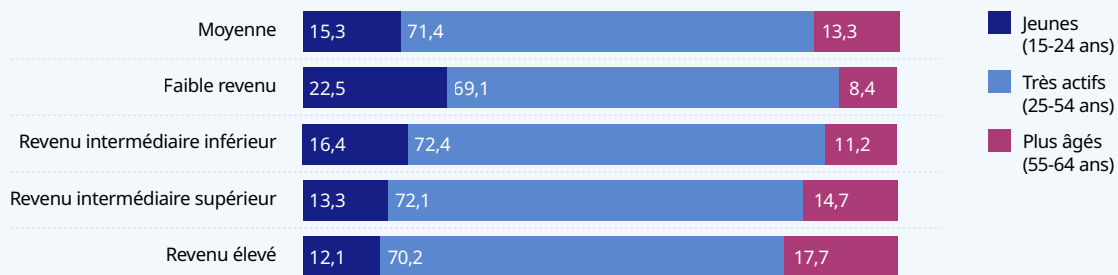
Globalement, les femmes sont sous-représentées parmi les travailleurs clés, puisqu'elles constituent 38,3 pour cent de l'ensemble des travailleurs clés, contre 42 pour cent des travailleurs non-clés. Ce chiffre inclut les travailleurs familiaux, mais pas les autres types de travail non rémunéré effectué par les femmes. Néanmoins, la proportion de femmes dans les emplois clés dans les 90 pays pour lesquels des données sont disponibles est globalement inférieure à celle des hommes, ce qui reflète la faible participation des femmes au marché du travail dans certaines régions ainsi que leur faible représentation dans certaines professions clés. Dans les pays à revenu élevé, la proportion de femmes occupant des emplois clés est relativement plus élevée (environ 42 pour cent) que dans les pays à revenu intermédiaire et les pays à faible revenu, où elle est inférieure de 4 à 5 points de pourcentage (voir la figure 1.10).

▶ **Figure 1.10. Sexe des travailleurs clés, par groupe de revenus (pourcentage)**

Source: Analyse à partir des microdonnées harmonisées du BIT (ILOSTAT). Voir l'annexe pour plus de détails.

► **Figure 1.11. Sexe des travailleurs clés par groupe professionnel, moyenne en pourcentage**

Source: Analyse à partir des microdonnées harmonisées du BIT (ILOSTAT). Voir l'annexe pour plus de détails.

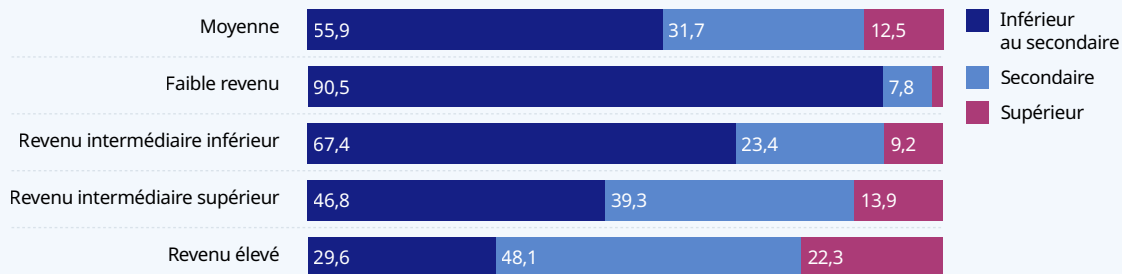
► **Figure 1.12. Répartition par âge des travailleurs clés, par groupe de revenus (pourcentage)**

Source: Analyse à partir des microdonnées harmonisées du BIT (ILOSTAT). Voir l'annexe pour plus de détails.

Étant donné que la ségrégation fondée sur le sexe dans les professions et les branches d'activité est toujours une caractéristique importante des marchés du travail dans le monde entier, l'importance relative des professions à prédominance masculine ou féminine dans la structure de l'emploi d'un pays a une influence sur le pourcentage de femmes occupant un emploi clé<sup>53</sup>. Dans les secteurs de la santé et du commerce de détail, les femmes constituent la majorité des travailleurs clés, avec respectivement 66 et 58 pour cent, alors qu'elles sont peu nombreuses dans des groupes professionnels tels que la sécurité et les transports (voir la figure 1.11).

La répartition par âge des travailleurs clés reflète la répartition par âge des marchés du travail dans le monde. En moyenne, plus de 71 pour cent des travailleurs clés ont entre 25 et 54 ans (figure 1.12). Si la proportion de jeunes est légèrement supérieure dans les pays à faible revenu, c'est l'inverse dans les pays à revenu élevé, où la proportion de travailleurs âgés est supérieure à la moyenne. On observe par ailleurs la même tendance pour les travailleurs non-clés, ce qui reflète la structure démographique de ces pays. Par exemple, en Éthiopie et au Guatemala, où l'âge médian de la population est respectivement de 20 et 23 ans, plus de 31 pour cent de tous les travailleurs clés sont âgés de 15 à 24 ans. En revanche, en Grèce et en Slovaquie, où l'âge médian est respectivement de 46 et 41 ans, cette proportion est inférieure à 5 pour cent<sup>54</sup>.

Le niveau d'instruction moyen des travailleurs clés dans l'échantillon de 90 pays est inférieur à celui de leurs homologues non-clés, quel que soit le niveau de développement économique. En moyenne, 12,5 pour cent des travailleurs clés ont au moins un niveau d'études supérieures, contre près de 28 pour cent des travailleurs non-clés (figure 1.13). Comme le montre l'analyse logit dans l'encadré 1.2, les travailleurs moins instruits ont plus de chances d'être des travailleurs clés, quel que soit le niveau de revenu de leur pays. Néanmoins, il existe entre les pays d'importantes différences de niveau d'instruction. Dans les pays à faible revenu, 91 pour cent des travailleurs clés ont un niveau

► **Figure 1.13. Niveau d'instruction des travailleurs clés, par groupe de revenus (pourcentage)**

Source: Analyse à partir des microdonnées harmonisées du BIT (ILOSTAT). Voir l'annexe pour plus de détails.

► **Figure 1.14. Part de migrants internationaux dans les emplois clés, par groupe de revenus (pourcentage)**

Source: Analyse à partir des microdonnées harmonisées du BIT (ILOSTAT). Voir l'annexe pour plus de détails.

inférieur au secondaire, contre à peine 30 pour cent dans les pays à revenu élevé; le taux d'éducation supérieure suit une tendance similaire. Cependant, les données montrent également que, même dans des groupes professionnels tels que le commerce de détail, les transports, le nettoyage et l'assainissement ainsi que le travail manuel, qui ne requièrent généralement pas de compétences de niveau avancé<sup>55</sup>, entre 6 et 11 pour cent des travailleurs clés ont un diplôme universitaire. Selon l'OIT, 258 millions de personnes dans le monde sont surqualifiées par rapport aux emplois qu'elles occupent<sup>56</sup>. La fréquence de l'inadéquation des compétences varie d'un pays à l'autre, mais elle a des répercussions négatives en termes de revenus, de satisfaction au travail et de perte d'investissement, tant dans les pays développés que dans les pays en développement<sup>57</sup>.

La pandémie a mis en lumière le rôle important des migrants internationaux dans la fourniture de services clés. Comme le montre la figure 1.14, près d'un travailleur clé sur cinq dans les pays à revenu élevé était un migrant international. Le statut migratoire découle des réponses données dans les enquêtes auprès des ménages à la question de savoir si l'individu est né à l'étranger; bien qu'il s'agisse d'une mesure imparfaite, elle permet une normalisation pour de nombreux pays. Comme le montre la figure, la part des travailleurs clés nés à l'étranger est en moyenne de 8 pour cent, bien qu'elle soit beaucoup plus faible dans les pays à revenu intermédiaire inférieur, à 2 pour cent. Il existe également d'importantes différences entre les localités. En Europe, par exemple, la proportion de travailleurs migrants est d'environ 14 pour cent, mais dans certaines capitales, comme Bruxelles, elle peut atteindre 50 pour cent<sup>58</sup>. La présence de migrants internationaux varie également d'un groupe professionnel à l'autre. Alors que, en moyenne, moins de 5 pour cent des personnes employées dans des secteurs clés de la sécurité sont des migrants, leur part dépasse 10 pour cent en moyenne dans le secteur du nettoyage et de l'assainissement. Dans les économies à revenu élevé, la proportion de travailleurs clés migrants dans ce secteur atteint 26 pour cent.



### Encadré 1.2. Sociodémographie et probabilité d'occuper des emplois clés

Le tableau E.1 montre la probabilité de travailler dans des professions et des secteurs clés en fonction du sexe, de l'âge, de l'éducation et du statut de migrant. Les résultats sont tirés d'un échantillon regroupé de 49 pays.

Le sexe n'a pas de relation statistiquement importante avec le fait d'être un travailleur clé pour l'ensemble de l'échantillon, mais les effets sont différents d'un pays à l'autre. Dans les pays à revenu élevé et faible, le fait d'être une femme augmente la probabilité d'être employé en tant que travailleur clé, tandis que dans les pays à revenu intermédiaire, la corrélation est négative mais négligeable. La diversité des résultats peut être largement attribuée aux différences entre les pays en termes de participation des femmes au marché du travail et de structure professionnelle. En ce qui concerne l'âge, le fait d'être en âge très actif augmente la probabilité d'occuper un emploi clé uniquement dans les pays à faible revenu, tandis que le fait d'être plus âgé a le même effet dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Les travailleurs moins instruits, par opposition aux personnes ayant un diplôme d'études secondaires ou universitaires, ont plus de chances d'occuper un emploi clé, la relation se maintenant indépendamment du niveau de revenu du pays. Le statut de migrant est positivement associé au fait d'être un travailleur clé dans les pays à revenu élevé, tandis que l'association est négative dans les pays à revenu intermédiaire supérieur.

► **Tableau E.1. Relation entre l'occupation d'un emploi clé et les caractéristiques sociodémographiques, par groupe de revenus** (résultat des régressions logistiques)

	Tous	Revenu élevé	Revenu intermédiaire supérieur	Revenu intermédiaire inférieur	Faible revenu
<b>Femmes</b>	-0,1 (0,14)	0,13** (0,01)	-0,26 (0,22)	-0,3 (0,26)	0,28* (0,08)
<b>Hommes</b>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
<b>Jeunes</b>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
<b>Âge actif</b>	0,08 (0,1)	0,03 (0,02)	-0,03 (0,03)	0,22 (0,22)	0,18* (0,08)
<b>Âgé</b>	0,24 (0,14)	0,03 (0,04)	0,28* (0,12)	0,6* (0,28)	0,5** (0,14)
<b>Inférieur au secondaire</b>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
<b>Secondaire</b>	-0,59** (0,07)	-0,28** (0,07)	-0,36** (0,03)	-0,75** (0,11)	-1,41** (0,19)
<b>Supérieur</b>	-1,36** (0,12)	-1,01** (0,15)	-1,3** (0,07)	-1,74** (0,12)	-2,22** (0,19)
<b>Statut de migrant</b>	0,02 (0,05)	0,08* (0,04)	-0,5** (0,16)	0,44 (0,19)	-0,4 (0,3)
<b>Non-migrant</b>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
<b>Variable indicatrice par pays</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Variable indicatrice par année</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>N</b>	2435976	1395768	613022	395125	32061

**Note:** «Tous» comprend l'ensemble des résultats logit de 49 pays avec les erreurs types regroupées. «Revenu élevé» comprend 14 pays, «Revenu intermédiaire supérieur» 15 pays, «Revenu intermédiaire inférieur» 17 pays et «Faible revenu» 3 pays. Les erreurs types sont indiquées entre parenthèses. \*  $p < 0,05$  et \*\*  $p < 0,01$ .

## Notes

- 1 OIT, 2019e.
- 2 La Hovary, 2022.
- 3 Martin Luther King, Jr, «All labor has dignity», Memphis, États-Unis, 18 mars 1968.
- 4 Grimshaw et Rubery, 2007.
- 5 Van Drie et Reeves, 2020.
- 6 OIT, 2019f; Folbre, Gautham et Smith, 2021.
- 7 Grimshaw et Rubery, 2007.
- 8 Sandel, 2020.
- 9 De Camargo et Whiley, 2020.
- 10 OIM, 2021.
- 11 DESA, 2021.
- 12 De nombreux pays ont révisé leurs listes, publiant de nouvelles versions au cours des différentes vagues de la pandémie. Cette analyse porte sur les activités spécifiées dans les premières listes publiées en mars-avril 2020.
- 13 De nombreux pays ont institué des dérogations aux restrictions de mobilité pour permettre la circulation internationale des travailleurs dans des secteurs particuliers au vu des préoccupations en matière de sécurité alimentaire.
- 14 L'OIT (2022h) se penche sur le travail à domicile durant la pandémie de COVID-19.
- 15 L'annexe présente les professions à deux chiffres de ces huit grandes catégories.
- 16 À l'exception de l'éducation, tous les autres services destinés à l'ensemble de la société et identifiés comme nécessaires à la satisfaction des besoins fondamentaux, tels que l'eau potable, l'assainissement, les transports publics et la santé, ont été inclus. Voir OIT, 1976.
- 17 OIT, 1976.
- 18 En septembre 2020, l'ampleur des fermetures d'écoles, en particulier en Europe et en Asie, avait diminué, et les professionnels de l'enseignement qui devaient se déplacer pour se rendre au travail étaient exemptés des restrictions de mouvement. Voir UNICEF, sans date.
- 19 Grâce aux outils à distance, les établissements d'enseignement ont pu atteindre près de 70 pour cent des élèves dans le monde, même si la qualité n'était sans doute pas la même que celle des cours en présentiel (UNICEF, sans date).
- 20 Siena, 2020.
- 21 Munkhoff, 1999.
- 22 Bradley, 2011.
- 23 Gallardo-Albarrán et de Zwart, 2021.
- 24 Dewey, 1984.
- 25 Wagner, Osborne et Reyburn, 2007.
- 26 Millward, 2015.
- 27 Echternkamp, 2015.
- 28 Outre la profession, les autres critères d'exemption étaient la dépendance et l'inaptitude au service militaire.
- 29 Gropman, 1996.
- 30 Graves, 2020.
- 31 Ministère de l'Économie de l'Ukraine, sans date.
- 32 OIT, 1996.
- 33 OIT, 2015a.
- 34 OIT, 1973, paragr. 109.
- 35 OIT, 2018b, paragr. 779.
- 36 OIT, 2018b, paragr. 837.
- 37 Knäbe et CarriónCrespo, 2019.
- 38 Lin, 2022.
- 39 Subasinghe et Vogt, 2020.
- 40 *Al Jazeera*, 2022.
- 41 Subasinghe et Vogt, 2020.
- 42 Les estimations mondiales sont obtenues à partir d'un échantillon de 90 pays qui ont détaillé les codes CITI et CIP dans leurs enquêtes sur la main-d'œuvre, ou des enquêtes équivalentes, entre 2012 et 2019.
- 43 Ces estimations au niveau détaillé du code CIP sont tirées des sources de données nationales énumérées dans le tableau A6 de l'annexe, à l'exception de l'Australie, de la Chine, de la Fédération de Russie, de l'Inde et de l'Ukraine.
- 44 OIT, 2022h.
- 45 Sibhatu et Qaim, 2017; Babatunde et Qaim, 2010.
- 46 Pasricha, 2021.
- 47 Dev et Rahul, 2022.
- 48 De Stefano *et al.*, 2021.
- 49 OIT, 2018b.
- 50 OIT, 2016c; Vermeylen *et al.*, 2017.
- 51 Pour plus de détails sur la définition de l'informalité et la façon dont elle est mesurée dans les enquêtes sur la main-d'œuvre, voir OIT, sans date d.
- 52 Les résultats de l'analyse qui suit sont également valables lorsque les travailleurs des systèmes alimentaires sont exclus de l'analyse descriptive. Les caractéristiques sociodémographiques des travailleurs clés ne sont donc pas déterminées par un seul groupe professionnel.
- 53 OIT, 2016d.
- 54 Worldometers, sans date.
- 55 Pour une vue d'ensemble des compétences requises par profession, voir OIT, sans date c.
- 56 OIT, 2020r.
- 57 Cultrera *et al.*, 2022; Darko et Abrokwa, 2020.
- 58 OCDE, 2020a.